

# Les aides de l'apprenti

## Le financement de l'équipement professionnel :

La région prend en charge une partie du matériel professionnel donné individuellement aux apprentis.

Cette aide va de 100 € à 400 € selon le métier choisi, elle est mise en œuvre par le CFA.

## Les aides à la restauration et à l'hébergement :

L'aide est de 2 € par repas.

Cette aide est reversée périodiquement à l'apprenti par le CFA en fonction de nombre de jours de présence au CFA

## Les aides au transport :

**Kartatoo** abonnement unique qui permet d'emprunter de façon illimitée les transports urbains et le réseau de transport régional (ter) de votre domicile à votre lieu de travail ou d'étude.

**Kartatoo études** pour les moins de 26 ans.

**50% de réduction** pour l'achat de tout autre déplacement **TER** en **Languedoc-Roussillon**.

**Via pro** c'est un nombre illimité de déplacement et TER sur votre trajet quotidien (domicile -travail) et **50%** de réduction pour tous les autres voyages dans la région.

\*Salarié, artisan, apprenti, commerçant, profession libérale, actif en réinsertion professionnelle... quel que soit votre statut, **viapro** permet jusqu'à **75%** de réduction dans les TER. (Renseignez-vous au guichet de la gare ou au service contact TER au numéro vert **0 800 88 60 91**.)

## L'aide au permis de conduire :

**Une aide de 500 €** est accordée aux apprenti(e)s domicilié(e)s en Languedoc-Roussillon Inscrit(e)s en dernière année d'un diplôme de niveau V dans un CFA ou une section d'apprentissage de la région et prioritairement dans une auto-école agréée (Permis de conduire à 1 € par jour) située en Languedoc-Roussillon.

Le dossier de demande d'aide doit être déposé sur le site de la région

[www.laregion.fr/121-les-aides-aux-apprentis-languedoc-roussillon.htm](http://www.laregion.fr/121-les-aides-aux-apprentis-languedoc-roussillon.htm)



